

PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

Du Mardi 16 juin 2026 à 20h00

L'an 2026, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Mr Jacques DEWAELE :

Etaient présents : Mrs et Mmes ADAM Benoît, BOULANGER François, BOUSSOU Wissam, CROISSET Laetitia, DEWAELE Jacques, DUGRAY Linda, DURAND Jean-Claude, FERNANDES Laura, GEORGÉ Caroline, GOEDER Francis, HAUSSWIRTH Fabrice, JACQUOT Michel, Guy KAUFFMANN, MARCHAL Roland, MOLARD Céline, MUNIER Romane, SIMON Mireille, SZELEST Emmanuelle et TITTELBACH Didier.

Date de convocation : le 01/06/2026

- Election de la secrétaire de séance Caroline GEORGÉ

✓ 1. Nomination Coordinateur Communal Recensement Délibération n° 2.1/2026

Considérant la nécessité de désigner un agent coordonnateur pour le recensement de la population pour l'année 2027,

Sur le rapport de Monsieur le Maire après en avoir délibéré le Conseil désigne *Monsieur Fabrice HAUSSWIRTH*, premier Adjoint en tant que coordonnateur d'enquête chargé de la préparation et de la réalisation des enquêtes de recensement

M Fabrice HAUSSWIRTH, élu, bénéficiera du remboursement de ses frais de missions en application de l'article L 2123-18 du Code général des collectivités territoriales.

Les crédits correspondants sont inscrits au budget.

Adopté à l'unanimité

✓ 2. Annulation dette Délibération n° 2.2/2026

Monsieur le Maire donne lecture du courrier du Trésor Public en date du 13/04/2026 relatif à une dette de particulier dont le recouvrement s'avère impossible et les poursuites sans effet.

Numéro de la liste : 8169210232

pour des redevances du budget EAU 25400 sur exercice 2019 à 2025

émises à l'encontre de *Monsieur SMOUT Pascal* pour un montant total de 970.97 €

Les membres du conseil à l'unanimité des présents, décident suite au Jugement prononçant la clôture de la procédure de liquidation judiciaire pour insuffisance d'actif à l'encontre de M. SMOUT Pascal de l'admission en non valeur de cette créance et ouvrent les crédits nécessaires - article 6542 "Créances éteintes" sur le budget EAU correspondant à un mandat typé NON VALEUR à émettre sur 2026 sur budget 25400 EAU CHANTEHEUX.

Adopté à l'unanimité

✓ 3. Dispositif Argent de Poche Job d'été Délibération n° 2.3/2026

M. le Maire rappelle à l'assemblée le dispositif "argent de poche" Job d'été en direction des jeunes cantenois et cantenoises âgés de 16 - 18 ans qui sera reconduit cet été 2026.

Des missions d'entretien des bâtiments communaux et des espaces verts principalement leurs seront



confiés et ils seront encadrés principalement par *M. MARCHAL Roland*, Adjoint au service Technique.

La période 2026 débutera la semaine 28 à compter du lundi 6 juillet pour se terminer la semaine 33, le vendredi 14 Août soit au total 6 semaines.

Une indemnité nette de 75 € pour une semaine complète de 5 jours sera versée à chaque jeune pour 3 heures de travail au quotidien de 9h à 12h soit 15€ par jour. Cette indemnité pourra évoluer au fil des années.

M. Le Maire propose donc au Conseil Municipal de prolonger ce dispositif jusqu'en 2031.

Les membres présents adoptent à l'unanimité la proposition de prolongation du dispositif "argent de poche jusqu'en 2031.

Adopté à l'unanimité

✓ 4. Commission appel d'offres

Délibération n° 2.4./2026

Considérant qu'il est procédé, selon les mêmes modalités, à l'élection de suppléants en nombre égal à celui des membres titulaires

3 membres titulaires et 3 membres suppléants se sont ainsi désignés pour faire partie de la commission d'appel d'offres et il est ensuite procédé au vote.

Sont ainsi déclarés élus à l'unanimité :

Messieurs François BOULANGER, Jacques DEWAELE et Roland MARCHAL en tant que membres titulaires et *Mesdames Laura FERNANDEZ et Romane MUNIER, Monsieur Fabrice HAUSSWIRTH*, en tant que membres suppléants pour faire partie de la commission d'appel d'offre.

Adopté à l'unanimité

✓ 5. CIID Intercommunalité

Délibération n° 2.5./2026

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité

- Propose 3 personnes suivantes en vue de leur inscription sur la liste de présentation établie par la Communauté de Communes du Territoire de Lunéville à Baccarat pour le renouvellement de la Commission Intercommunale des Impôts Directs :

Jacques DEWAELE, Romane MUNIER et François BOULANGER

- Précise que les personnes susmentionnées remplissent les conditions prévues par les dispositions de l'article 1650 A du Code général des Impôts.
- Autorise Monsieur le Maire à transmettre la présente délibération à la Communauté de Communes du Territoire de Lunéville à Baccarat et à accomplir toutes les formalités nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Adopté à l'unanimité

La séance est levée à 20h55

La secrétaire de séance

Le Maire, Jacques DEWAELE

